



## Je souhaite renier ma fille de 21 ans

Par **BONVARLET**, le **12/06/2009** à **14:24**

Bonjour,rrnJe souhaite renier ma fille car depuis dix ans ce n'est qu'insultes comment puis la renier officiellement ??

Par **Petit Pierre**, le **13/06/2009** à **16:45**

Bonvarlet,rrn"renier" un enfant n'existe pas en droit Français.rrnQuoi que vous fassiez, elle est tenue à l'Obligation Alimentaire envers vous,rnet vice versa.rrnVous ne pouvez pas non plus la déshériter totalement.rrnSi elle est votre seul enfant, vous pouvez juste utiliserrnvotre quotité disponible (50% de vos biens), pour en faire profiter quelqu'un d'autre.rrnBien à vous.rrnPierre